

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
29e séance
tenue le
jeudi 22 novembre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 29e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT :

- a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- b) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
- c) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES
- d) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

POINT 154 DE L'ORDRE DU JOUR : BUREAUX PROVISOIRES DES NATIONS UNIES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.29
16 novembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (A/48/182, A/48/291-S/26242, A/48/279, A/48/321, A/48/338, A/48/353, A/48/359, A/48/445-S/26501. A/48/484-S/26552, A/48/485; A/C.2/48/4)

- a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (E/1993/35)
- b) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
- c) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES
- d) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

Fin du débat général

POINT 154 DE L'ORDRE DU JOUR : BUREAUX PROVISOIRES DES NATIONS UNIES (A/48/146 et Add.1, A/48/585)

1. M. HORIGUCHI (Japon) dit que les activités opérationnelles de développement se heurtent à un ensemble de difficultés qui tiennent d'une part à un financement, fragilisé par une situation économique mondiale défavorable, d'autre part aux demandes des pays bénéficiaires, toujours plus nombreux à souhaiter l'expansion et la diversification des activités. S'agissant du financement, les activités opérationnelles, les programmes des institutions financières telles que la Banque mondiale et l'aide bilatérale, qui devraient jouer des rôles complémentaires, sont en compétition pour acheminer des ressources qui sont nécessairement limitées. Mais le donateur choisira la filière la plus efficace et la plus susceptible d'avoir un impact, de sorte que l'ONU doit veiller à ce que ses activités opérationnelles ne soient pas marginalisées par les programmes des institutions financières multilatérales. Cela dit, les résolutions 44/211 et 47/199 de l'Assemblée ont notablement accru l'efficacité des activités opérationnelles.

2. C'est sur le terrain que l'ONU est le mieux à même de répondre à des besoins spécifiques de développement et c'est à ce niveau que l'on peut mesurer l'impact des activités opérationnelles. C'est donc à juste titre que la résolution 47/199 préconise la mise en place d'un système cohérent qui aidera les gouvernements bénéficiaires à réaliser leurs objectifs de développement. La notion de note de stratégie nationale, exposée dans la même résolution, pourrait servir de base à l'intégration et à la coordination des activités du pays bénéficiaire et du système des Nations Unies sur le terrain ainsi qu'à l'exécution nationale des projets. Il est donc souhaitable que les pays bénéficiaires formulent des notes de stratégie nationale; le système des Nations Unies pour sa part devrait continuer son oeuvre de décentralisation et de délégation d'autorité, d'harmonisation des cycles de programmation et de simplification des procédures. Il est essentiel en outre de renforcer les mécanismes de coordination, de façon à encourager les coordonnateurs résidents à travailler avec les autres représentants locaux des organismes des Nations Unies. Comme les changements à apporter au système des coordonnateurs résidents soulèvent des difficultés d'ordre pratique, il est important d'accroître la réserve de spécialistes du développement qui pourraient être appelés à ces fonctions et de rendre leur sélection transparente.

(M. Horiguchi, Japon)

3. Pour ce qui est de transférer le Bureau des services d'appui aux projets au Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Conseil d'administration du PNUD a accepté, dans sa décision 93/42, les modalités de transfert du Bureau exposées dans le rapport du Secrétaire général, sous réserve des conditions énoncées au paragraphe 5 de la décision. Il a demandé en outre que les modalités de ce transfert soient encore précisées et que des solutions soient trouvées avant le transfert effectif. La délégation japonaise avait alors estimé que le transfert ne pouvait être couronné de succès que si le Bureau des services d'appui aux projets continuait à fonctionner avec le maximum d'efficacité, était intégralement comptable de ses actes et restait sous le contrôle du Conseil d'administration du PNUD. La formule proposée ne semble pas cependant garantir le succès du transfert. Comme le PNUD et le Département n'ont pas encore réglé certaines questions essentielles, concernant notamment les procédures d'achat et de remboursement, le CCQAB, jugeant que les mécanismes adéquats en matière de finances et de gestion n'étaient pas institués, a recommandé que l'intégration soit reportée d'un an, en janvier 1995. Le Gouvernement japonais n'est pas non plus entièrement satisfait de la proposition dans les circonstances présentes. Comme le Bureau des services d'appui aux projets a joué un rôle essentiel dans l'application des programmes nationaux et régionaux du PNUD sur le terrain, le Gouvernement japonais appuie la recommandation du CCQAB. Il est essentiel que les activités internationales de développement continuent à être exécutées avec le maximum d'efficacité.

4. M. NGUYEN MINH THONC (Viet Nam) note que de nombreux pays en développement se heurtent à des problèmes du développement économique et social, qui touchent de plus en plus souvent à la stabilité politique et sociale et même à la sécurité nationale, et ils comprennent les immenses difficultés que rencontrent les pays de l'ex-Union soviétique et de l'Europe orientale. Dans ce contexte, il est essentiel d'étudier avec la plus grande attention, la structure, les attributions et le mode de fonctionnement des bureaux des Nations Unies dans les pays de la Communauté des Etats indépendants – en tirant parti de l'expérience acquise par le réseau universel des bureaux extérieurs des Nations Unies, en place actuellement dans plus de 150 pays en développement. Comme l'ont dit de nombreuses autres délégations, il serait irréaliste et extrêmement délicat d'instituer un type nouveau de bureaux extérieurs des Nations Unies pour les activités opérationnelles, qui auraient des fonctions politiques ou autres s'écartant des objectifs de l'aide au développement. La résolution 47/199 de l'Assemblée générale offre un cadre suffisant pour la mise en place de la structure des coordonnateurs résidents sur le terrain.

5. Sur la question des activités opérationnelles, la restructuration de ces activités a atteint une étape critique. Onze mois après l'adoption, par consensus, de la résolution 47/199, on constate des progrès importants, mais il est urgent de donner effet à tous les engagements et aux appels qui y sont formulés; à cet égard, il est regrettable que la volonté politique de la communauté internationale ne se matérialise pas et que les ressources consacrées aux activités opérationnelles diminuent, ce qui a amené plusieurs organismes à modifier leurs programmes. De plus, les résultats de la toute récente conférence pour les annonces de contributions sont loin de répondre aux besoins. D'une part, la restructuration des activités opérationnelles exige que l'on dispose de ressources adéquates, d'autre part les principes essentiels de l'universalité, du multilatéralisme, de la neutralité, de la non-conditionnalité

/...

(M. Nguyen Minh Thonc, Viet Nam)

et de la flexibilité doivent être respectés. Les activités opérationnelles ont progressivement gagné en efficacité, grâce notamment à diverses mesures : promotion de la création de capacités nationales, exécution nationale des projets, simplification des procédures, harmonisation des cycles de programmation, décentralisation et délégation d'autorité.

6. Il importe certes de renforcer la coordination des activités opérationnelles sur le terrain des divers organismes de manière à réduire les doubles emplois et améliorer la capacité d'assistance de l'ensemble du système, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'avantage relatif des divers organismes. C'est avant tout aux gouvernements qu'il incombe, en fonction des stratégies et des priorités nationales, de coordonner toute l'aide extérieure qu'ils reçoivent, y compris par les filières des Nations Unies. La résolution 47/199 définit la notion de note de stratégie nationale et en donne les principes. Seuls plans et stratégies de développement socio-économique des pays bénéficiaires peuvent offrir un cadre cohérent et intégré pour l'aide internationale et une base solide pour une stratégie commune des organismes des Nations Unies dans leurs activités opérationnelles. Le système des Nations Unies devrait cependant aider le pays bénéficiaire, sur sa demande, à établir la note de stratégie nationale, en étroite coopération avec les autorités du pays.

7. Le Gouvernement et le peuple vietnamiens attachent une grande importance aux relations de coopération avec les organismes des Nations Unies. Dans la situation particulière où se trouvait le pays pendant plusieurs décennies, la communauté internationale a, par le biais des organisations multilatérales, apporté une assistance très précieuse, à la fois secours d'urgence et aide au développement. Cette assistance s'intégrait bien dans les plans nationaux de développement économique et social et cela reste vrai au moment où le pays applique sa stratégie de développement durable national jusqu'à l'an 2000, ce qui l'oblige à mobiliser et utiliser au mieux toutes ses ressources.

8. Mme KULAWAT (Thaïlande) dit que le moment est venu de regrouper les différents mandats complémentaires de tous les organismes des Nations Unies en un système intégré, efficace et coordonné d'aide qui permette à chaque pays de réaliser ses objectifs de développement humain durable. Deux initiatives sont fondamentales à cet égard : l'Agenda pour le développement et la revitalisation de la coopération internationale, ce qui suppose une action unifiée des Nations Unies, en particulier au niveau local. Il importe de renforcer de façon systématique la présence de l'ONU sur le terrain grâce à la coopération du PNUD. Il faudra examiner attentivement la notion de bureaux provisoires des Nations Unies, car chaque pays a des besoins diversifiés et spécifiques.

9. La délégation thaïlandaise approuve dans son principe la position du Président du Groupe des 77 sur l'application de la résolution 47/199. Elle souligne l'importance du rôle du représentant du PNUD comme coordonnateur résident, le PNUD devant être la force qui unifie localement les activités nationales. Les progrès faits par le PNUD dans l'application de la résolution 47/199 sur les questions de la note de stratégie nationale, de la sélection du coordonnateur résident et de la définition de ses attributions sont encourageants. Il faut se féliciter par ailleurs des éclaircissements donnés dans le document A/48/585 au sujet des fonctions politiques qui pourraient être

(Mme Kulawat, Thaïlande)

attribuées aux bureaux provisoires, à savoir que toutes les activités de ces bureaux "résultent d'instructions claires données par les organes délibérants, et sont menées en accord avec les pays en cause". Par ailleurs, dans certains cas, les coordonnateurs résidents devraient être les représentants d'organes autres que le PNUD.

10. Certes, la situation grave de certains pays justifie une action vigoureuse des Nations Unies à la fois dans le domaine politique et celui du développement, en particulier pour l'édification de la nation, le relèvement et la reconstruction de certains pays nouveaux ou déchirés par un conflit, mais la notion de représentant des Nations Unies ne saurait s'appliquer dans tous les cas et constituer un modèle uniforme. Il appartient à chaque pays de déterminer ses propres besoins de développement et la formule à retenir pour la présence des Nations Unies. La question du titre du chef de file de l'action de l'ONU au niveau du pays, de ses attributions, et celle de l'établissement éventuel de bureaux provisoires devront faire l'objet de consultations et d'un accord avec le pays, au cas par cas. Il serait prématuré d'élaborer, à la session en cours, de "nouvelles" modalités générales applicables aux activités de développement et humanitaires des Nations Unies dans tous les pays. Il est intéressant à cet égard que le Secrétaire général adjoint indique, en réponse aux préoccupations des Etats, que "les bureaux provisoires des Nations Unies répondent à ces préoccupations dans le cadre spécifique des besoins et des préférences affirmées des nouveaux pays bénéficiaires, et ce, conformément à des instructions données par des organes délibérants". Il est à espérer que ce sera dans cet esprit que la notion de bureaux provisoires sera appliquée à l'avenir au renforcement du rôle de l'ONU au niveau des pays.

11. M. BAHATIAN (Brésil) souscrit pleinement aux vues exposées par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77. En ce qui concerne les activités opérationnelles des Nations Unies, elles traversent une période critique, puisque les ressources qui y sont affectées vont diminuant, alors même que l'Assemblée générale a cherché à renforcer l'efficacité du système des Nations Unies en adoptant la résolution 47/199, qui contient d'importantes dispositions en ce sens. Il faut espérer que l'esprit de conciliation préside à sa mise au point et son adoption prévaudra lors de l'examen du projet de résolution A/47/L.58/Rev.1.

12. Passant à l'examen du document A/48/321 - Application de la résolution 47/217 de l'Assemblée générale sur le Sommet mondial pour les enfants, le représentant du Brésil se félicite des progrès considérables accomplis dont témoigne ce rapport, s'agissant notamment des plans d'action nationaux.

13. Le Brésil élabore actuellement son Plan d'action national en suivant l'approche décentralisée conforme à la Constitution brésilienne et au Statut des droits de l'enfant et de l'adolescent : les programmes et les projets sont lancés au niveau des Etats et des municipalités, le Gouvernement fédéral se chargeant de la coordination globale. En outre, la Constitution prévoit une participation populaire à l'élaboration des politiques, par le biais d'organisations représentatives.

(M. Bahatian, Brésil)

14. C'est dans ce contexte de décentralisation que le Brésil a créé un "Pacte pour les enfants", qui a tenu sa troisième réunion le 20 mai 1992. Les gouverneurs de 24 Etats s'y sont engagés à réaliser les objectifs du Sommet pour les enfants dans leurs Etats respectifs.

15. Pour le Brésil, le plan d'action national est un processus dynamique, dont le contenu sera constamment soumis à des débats entre tous les partenaires et pourra être modifié en fonction des situations nouvelles.

16. L'action menée dans le pays pour résoudre les problèmes des enfants au Brésil se heurte toutefois à de nombreuses difficultés car les secteurs les plus vulnérables de la société subissent les conséquences d'une longue période de réajustement économique. Voilà pourquoi il est plus que jamais nécessaire d'affecter des ressources importantes aux activités opérationnelles et à la coopération internationale.

17. M. KOZUSNIK (Autriche) note qu'au lendemain des bouleversements récemment survenus sur la scène mondiale, la communauté internationale se heurte à des problèmes énormes qui ne pourront être résolus que par le développement. Au-delà des questions de politique économique et de ressources, ce développement comporte des facteurs politiques, sociaux, écologiques et éducatifs et il s'inscrit dans un contexte de paix dans le monde et de participation universelle.

18. L'Organisation des Nations Unies est l'instance la plus compétente pour examiner cette nouvelle conception du développement global, intégré et écologiquement viable.

19. Devant la raréfaction des ressources disponibles, il importe plus que jamais de concentrer les efforts sur la rationalisation des activités opérationnelles.

20. L'action menée pour réformer le système des Nations Unies a eu des premiers résultats encourageants : renforcement de la coordination de l'aide extérieure de la part des pays bénéficiaires, promotion des stratégies et priorités nationales, et coordination de l'action du système des Nations Unies. Ce sont là des résultats importants qui découlent de la résolution 47/199 et de deux mécanismes qu'elle a créés, la "note de stratégie nationale" et l'approche-programme. Parmi les activités d'assistance qui méritent d'être encouragées, il faut signaler en particulier l'aide au processus électoral.

21. Pourtant, la situation d'ensemble est quelque peu préoccupante. Les fonds consacrés à l'action préventive à long terme continuent à diminuer, alors que des sommes énormes sont nécessaires pour faire face à des situations d'urgence qui sont, en fait, la conséquence de lacunes et d'échecs sur le plan du développement. C'est pourquoi, comme l'a noté l'Administrateur du PNUD, il est préférable et moins coûteux de renforcer l'action préventive et attaquer le mal à la racine.

22. Les résultats de la récente conférence d'annonce de contribution sont assez inquiétants. L'Autriche, comme d'autres donateurs, doit faire face à de nombreuses difficultés. Elle maintiendra cependant ses contributions volontaires aux fonds et programmes des Nations Unies au niveau de 1992 et

(M. Kozusnik, Autriche)

elle pourra même les augmenter dans certains cas. D'où l'importance de la coordination sur le terrain des activités opérationnelles, ainsi que des mesures de suivi et d'évaluation pour utiliser au mieux les maigres ressources disponibles.

23. L'Autriche attache une très grande importance au succès des négociations en cours concernant la restructuration et la revitalisation du système des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes. Il faut espérer que le projet de résolution A/47/L.58/Rev.1, qui porte, entre autres, sur le fonctionnement des organes directeurs des institutions opérationnelles, sera adopté, car son adoption contribuerait considérablement à accroître l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies et par conséquent à attirer davantage les donateurs.

24. Mme GRIGORESCU (Roumanie) a beaucoup apprécié le rapport du Secrétaire général A/48/321 sur l'application de la résolution 45/212 de l'Assemblée générale sur le Sommet mondial pour les enfants. Ce sommet est important parce qu'il a été l'occasion du premier consensus mondial sur des principes et sur des stratégies.

25. En Roumanie, une des premières mesures de suivi du Sommet a consisté à introduire dans la nouvelle Constitution roumaine une série de dispositions relatives à la protection des enfants et des adolescents, conformes à la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, ainsi qu'un article concernant la protection des personnes handicapées, dont les enfants. D'autres dispositions constitutionnelles, lois et décrets visent la protection de la famille et la défense des intérêts des enfants de toutes catégories et de toutes conditions.

26. Il faut bien voir que, dans des pays comme la Roumanie, toute planification est rendue, selon les termes mêmes du Secrétaire général, "extrêmement difficile par la transition sociale et économique rapide et, dans certains cas, les conflits internes". Le Plan d'action national est d'autant plus important que "l'adoption de stratégies et de programmes visant la survie, la protection et le développement des enfants y est aussi nécessaire qu'ailleurs, sinon plus..."

27. La Roumanie est un des cinq pays de l'Europe orientale qui ont déjà lancé le processus du Plan d'action national. A ce titre, elle a augmenté les crédits budgétaires en faveur de l'enfance.

28. L'éducation est essentiellement publique et ouverte à tous. Jusqu'en décembre 1989, les textes officiels garantissant la protection sociale de certaines catégories d'enfants (orphelins, enfants abandonnés ou handicapés) étaient restés lettre morte, mais le réseau de centres de réadaptation, qui comprend à la fois des hôpitaux pour les enfants gravement handicapés et des établissements spécialement destinés aux enfants "à risque", s'adresse maintenant à tous les enfants en âge scolaire. Ces établissements comptent désormais du personnel qualifié et des travailleurs sociaux, mais il faut reconnaître qu'il reste encore des lacunes à combler. Par ailleurs, des programmes de travail et de rééducation sont prévus pour les enfants délinquants.

(Mme Grigorescu, Roumanie)

29. Les enfants des rues sont un des produits du processus de transition. Des instances gouvernementales et non gouvernementales ont lancé plusieurs projets, parfois avec l'appui du bureau de l'UNICEF à Bucarest.

30. La santé des enfants fait l'objet depuis peu d'une attention spéciale. Diverses mesures ont été prises : assistance médicale gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans; soins préventifs pour les nourrissons jusqu'à l'âge de 1 an; aliments gratuits pour les nourrissons que leurs mères ne peuvent allaiter; congés gratuits pour les mères en cas de maladie de leurs enfants; assistance médicale gratuite dans les jardins d'enfants et les écoles.

31. Malgré l'absence de médicaments de base, la pénurie de médecins et de personnel sanitaire et d'autres handicaps sérieux, le taux de mortalité infantile est tombé en 1991 à 22,7 pour 1 000 naissances et des efforts sont déployés pour qu'il baisse encore davantage.

32. L'aspect le plus important du suivi du Sommet est que les adultes ont reconnu la valeur et la dignité des enfants. La Roumanie approuve entièrement les principes de la survie et de la protection de développement des enfants, rappelés dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne adopté en juin 1993. De tous les facteurs de développement, aucun n'est aussi largement reconnu par la communauté internationale et n'a autant le pouvoir de le mobiliser que la cause des enfants.

33. M. SNEGUR (République de Moldova) rappelle que, comme tous les Etats nouvellement indépendants, la République de Moldova s'est engagée dans un vaste processus de transition vers la démocratie, rendu encore plus difficile par la pénurie de ressources financières, humaines et techniques. Le succès de ce processus exige un environnement extérieur favorable et la volonté de la communauté internationale, y compris du système des Nations Unies, d'appuyer les réformes et d'assurer l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale. Le consensus qu'exprime la résolution 47/187 de l'Assemblée générale est très encourageant à cet égard.

34. Il est bon que le PNUD ait élargi ses activités dans les Etats nouvellement indépendants, conformément à la décision 92/43 du Conseil d'administration, et qu'il veille à assurer une étroite coordination avec les autres organismes des Nations Unies et les autres donateurs. Le PNUD a privilégié à juste titre cinq grands domaines d'action, qui sont essentiels pour les pays en transition : renforcement des capacités nationales de gestion, processus de démocratisation, développement du secteur privé, développement humain et protection de l'environnement.

35. Il faut se féliciter également des grands programmes prévus pour la région, qui doivent compléter les efforts déployés par les pays, notamment en matière de privatisation et de développement du secteur privé, de protection et de gestion de l'environnement de la mer Noire et de gestion de l'environnement du bassin du Danube.

36. La République de Moldova attend beaucoup de l'ouverture à Chisinau d'un bureau intégré des Nations Unies, qui devrait l'aider à résoudre beaucoup des problèmes qu'elle doit affronter, et pas seulement dans le domaine économique. En effet, étant donné la diversité de ces problèmes, il faut un programme de pays général et bien structuré, et un bureau intégré des Nations Unies semble représenter la solution la plus appropriée.

37. M. TOURE (Mali) souscrit entièrement à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et remercie les représentants des différents organismes des Nations Unies de leurs déclarations liminaires.

38. Les activités opérationnelles de développement des Nations Unies revêtent une importance toute particulière pour les pays africains, dont la préoccupation essentielle demeure la relance de la croissance économique et du développement, comme l'Assemblée générale l'a précisé notamment dans la déclaration de sa dix-huitième session extraordinaire. La tendance à la baisse de l'aide publique au développement compromet la mise en oeuvre des politiques et programmes définis dans le cadre d'un partenariat réel. Or cette tendance est attestée par la diminution en 1993 des ressources du PNUD par rapport à leur niveau de 1992, ainsi que par les résultats de la récente Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement.

39. Compte tenu de l'importance qu'il accorde aux activités opérationnelles et de leur impact sur l'économie du pays, le Gouvernement malien a décidé de doubler sa contribution pour l'année 1994. Il lance en outre un appel aux principaux donateurs pour qu'ils accroissent les ressources consacrées aux activités opérationnelles, et réaffirment l'importance de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, dont l'application intégrale imprimerait un nouvel élan à l'Organisation dans le domaine du développement économique et social.

40. Le rapport du Secrétaire général (A/48/321) est très intéressant et il faut se féliciter des mesures prises par l'UNICEF pour donner suite à la Déclaration et au Programme d'action du Sommet mondial pour les enfants. Quant aux programmes d'action régionaux et nationaux, ils représentent un cadre approprié pour la réalisation des recommandations issues du Sommet mondial. Il faudrait également faire en sorte que le Consensus de Dakar adopté en 1992 lors de la Conférence internationale sur l'assistance aux enfants africains soit appliqué.

41. M. MARKER (Pakistan) estime, de même que l'Administrateur du PNUD, que, face aux nouveaux défis qui se posent à la communauté internationale, il faut revitaliser le cadre de la coopération internationale et fonder le développement sur un nouveau consensus qui convaincrerait les pays développés de l'importance de la croissance et du développement socio-économique à l'échelle mondiale pour la paix et la sécurité.

42. Les organismes de développement des Nations Unies, dont l'assistance est neutre, apolitique et fournie à titre gracieux, peuvent jouer un rôle unique en faisant bénéficier les pays en développement, sur leur demande, des services d'experts dont ils ont besoin pour gérer leur développement. Il est par conséquent extrêmement préoccupant que les contributions financières aux activités de développement des Nations Unies diminuent et deviennent de plus en plus imprévisibles, et qu'il a donc fallu réduire les activités de développement. En outre, la tendance des donateurs à privilégier les fonds réservés à des fins spéciales au détriment des ressources pour les activités de base contraint les organismes des Nations Unies à prendre en compte de nouvelles priorités définies par les donateurs.

43. Or c'est avant tout aux pays bénéficiaires qu'il appartient de déterminer leurs priorités et plans de développement et de choisir le type d'assistance.

(M. Marker, Pakistan)

Ce n'est donc pas aux organes directeurs des fonds des Nations Unies de déterminer les grands thèmes que devraient retenir les pays bénéficiaires.

44. Aux prises avec des problèmes monétaires et budgétaires immédiats, la plupart des pays en développement appliquent des programmes d'ajustement structurel, ce qui nuit à leurs programmes de développement social et humain et grève donc les couches les plus vulnérables de leur population. Or, le système des Nations Unies pour le développement a justement un rôle spécial à jouer dans la promotion d'un développement socio-économique équilibré, ce que l'Administrateur du PNUD, M. Speth, appelle un "développement durable axé sur l'être humain".

45. La croissance économique doit s'accompagner du développement social qui est le catalyseur du progrès et le Gouvernement pakistanais a lancé un vaste plan d'action décennal.

46. Etant politiquement neutre, le PNUD est bien placé pour conseiller les pays en développement sur leurs stratégies et programmes de développement, les aider à utiliser de manière cohérente toute l'assistance qui leur est fournie et à l'intégrer à leurs secteurs prioritaires. Il peut également apporter une assistance dans des secteurs qui ne sont pas couverts par d'autres organismes et qui varient d'un pays à l'autre. C'est pourquoi il serait préjudiciable de limiter le rôle du PNUD à quelques grands thèmes convenus à l'échelon international.

47. Puisque les ressources fournies par les donateurs traditionnels diminuent, le PNUD devrait envisager de nouveaux mécanismes de collecte de fonds : fonds de dotation, partenariats avec le secteur privé, fonds autorenouvelables constitués pour des activités ponctuelles ou investissements privés.

48. La résolution 47/199 montre clairement que la note de stratégie nationale est un instrument de coordination à l'usage du gouvernement bénéficiaire, qui l'établit et en est en quelque sorte le propriétaire. Or des documents établis par les organismes des Nations Unies ne sauraient en aucun cas se substituer à des directives énoncées par les gouvernements eux-mêmes pour la gestion de leur propre économie.

49. L'approche-programme est essentielle au succès du processus de développement, et il ne faut pas que presque tous les donateurs financent des projets dans tel ou tel secteur qui se trouve être "à la mode" sans une stratégie intéressant ce secteur, ce qui entraîne un énorme gaspillage de ressources.

50. Avec l'aide de certaines ONG et du PNUD, le Pakistan a élaboré une stratégie de développement durable qui a été retenue comme cadre pour l'assistance fournie au Pakistan par les donateurs bilatéraux, les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale.

51. En effet, la coordination est cruciale à tous les niveaux et le Pakistan approuve l'idée maîtresse du rapport du Secrétaire général (A/48/46/Add.1), à savoir la nécessité d'une représentation plus unifiée, coordonnée et globale des Nations Unies dans les pays où sont exécutés des programmes des Nations Unies.

(M. Marker, Pakistan)

Toutefois, les tâches politiques spéciales des Nations Unies devraient continuer à être assurées par les mécanismes existants, comme les représentants spéciaux du Secrétaire général, sans être intégrées aux activités de développement qui sont, de par leur nature même, neutres. Pour atteindre l'objectif d'une conception intégrée et efficace de la coopération pour le développement, on peut renforcer les responsabilités et des fonctions des coordonnateurs résidents, conformément au paragraphe 39 de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale.

52. M. EL-HASSAN (Soudan) dit que le discours de M. Desai montre que le développement des capacités nationales est un élément essentiel des stratégies du système des Nations Unies. Pourtant, toutes les tentatives faites pour évaluer l'impact de la coopération dans ce domaine ont échoué, ce que démontre amplement la persistance des besoins de coopération technique. En effet, la mise en place et le renforcement des capacités doivent en premier lieu permettre aux pays en développement de mieux assumer la responsabilité de la gestion de leur développement et de définir leurs priorités et la coordination des apports extérieurs. Or, au bout de 40 années d'assistance, les résultats ne sont pas à la hauteur des ressources dépensées, surtout en Afrique et dans les pays les moins avancés. L'efficacité de certains mécanismes d'octroi de l'assistance est donc à revoir et il serait utile, à cet égard, que les organes délibérants érigent ce concept de renforcement des capacités en critère d'efficacité.

53. Au sujet du point 154 de l'ordre du jour, le représentant de la Colombie a parlé au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et le Secrétaire général a clarifié certains points qui suscitaient de l'inquiétude. La réforme du système doit s'effectuer avec précaution car la coordination est difficile à assurer par voie de décrets et le nombre de résolutions qui ont été adoptées par l'Assemblée générale pendant les 15 dernières années au sujet de la coordination et du rôle des coordonnateurs résidents sans être suivies d'effet témoigne de l'ampleur de la tâche. Les résultats dépendent de la participation active des Etats Membres à deux niveaux. Sur le terrain, la coordination ne pourra être assurée que si les bénéficiaires en assument eux-mêmes la responsabilité et si on leur en donne les moyens. Par ailleurs, au niveau mondial, l'intention exprimée par le Secrétaire général de continuer à mieux intégrer et coordonner la coopération pour le développement doit s'accompagner de la volonté politique des Etats Membres de toujours parler le même langage au sein des divers organes directeurs des organismes et du Conseil économique et social.

54. Comme l'a dit l'Administrateur du PNUD, l'Organisation a tendance aujourd'hui à privilégier les opérations de maintien de la paix et l'aide humanitaire d'urgence au détriment du développement à plus long terme. Mais les mesures d'urgence ne suffisent pas, la plupart des pays ont également besoin d'une assistance soutenue à plus long terme pour la reconstruction et la relance de leur économie. C'est pourquoi la baisse continue des ressources prévues pour les activités opérationnelles est très préoccupante : il est en effet toujours plus logique et plus rentable d'investir dans le développement.

55. A cet égard, la délégation soudanaise réaffirme son appui au PNUD et à son nouvel administrateur, en espérant que cet organisme conservera à la fois le rôle central qu'il joue dans le système des Nations Unies pour le développement, et sa neutralité et son universalité. De plus, que la tendance à la conditionnalité de l'aide qui se dessine actuellement devra s'inverser dans un proche avenir, car seules doivent compter les priorités du pays bénéficiaire lui-même.

56. M. MURIITHI (Kenya) juge que les remarques liminaires faites par l'Administrateur du PNUD, le Directeur exécutif de l'UNICEF et la Directrice d'UNIFEM d'autant plus bienvenues qu'elles viennent un an après l'adoption de la résolution 47/199, par laquelle l'Assemblée générale a imprimé un élan nouveau au débat sur les grandes questions ayant trait aux activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement et prié le Secrétaire général de présenter un rapport détaillé sur l'application de cette résolution.

57. On ne saurait surestimer l'importance du PNUD dans les pays en développement puisqu'il joue un rôle de catalyseur pour les autres formes d'assistance. L'assistance financière et technique qu'il apporte dans le cadre des programmes de renforcement des capacités, de développement humain et de coordination des secours d'urgence est particulièrement utile aux pays en développement. Ainsi, Capacité 21 a pour but de permettre à ceux-ci de mieux tirer parti des moyens financiers et techniques alloués à l'application d'Action 21. L'Administrateur du PNUD a souligné la pénurie de ressources à laquelle se heurte le PNUD alors qu'il est de plus en plus largement sollicité, tant dans les domaines de l'atténuation de la pauvreté, du développement humain et du développement des institutions que dans son rôle de coordination. Il faudrait aussi mettre le PNUD mieux en mesure de renforcer les capacités de gestion des pays en développement, de s'assurer que les programmes de développement bénéficient bien aux destinataires prévus, de développer les ressources humaines et de promouvoir la coopération régionale et l'intégration.

58. L'UNICEF a de vastes programmes de développement économique et social des pays en développement. Il s'efforce d'améliorer la qualité de la vie des enfants et il faut mettre à sa disposition les ressources financières et humaines lui permettant de mener à bien ses programmes en faveur des enfants dans les pays en développement. Il devrait porter une attention particulière aux besoins des enfants des rues – enseignement, soins de santé, alimentation et intégration dans la société – dans les villes en pleine expansion des pays en développement.

59. Les femmes constituent la majorité des pauvres dans les pays en développement, dans les zones tant rurales qu'urbaines, en même temps qu'elles sont le pilier des activités économiques dans la production de vivres et le bien-être des familles. Pourtant, dans la plupart des pays en développement, elles bénéficient moins de l'enseignement tertiaire. C'est pourquoi le Gouvernement kényen cherche à promouvoir l'alphabétisation en général et à améliorer la condition de la femme, dans la famille et dans la société. Il a donc créé une équipe spéciale, chargée de recommander des amendements à apporter aux lois en vigueur qui entravent la participation des femmes au développement. Le Kenya s'efforce aussi d'appliquer les stratégies prospectives de Nairobi et il attend beaucoup de la Conférence mondiale qui doit se tenir à Beijing en 1995 et qui complétera les Stratégies de Nairobi.

60. Les activités opérationnelles des Nations Unies ne pourront être efficaces que si les besoins des pays bénéficiaires sont considérés dans une optique coordonnée et pluridisciplinaire, sous l'égide du coordonnateur résident, compte tenu de la complémentarité des organismes des Nations Unies et de la nécessité d'une répartition des tâches.

61. M. LWIN (Myanmar) partage entièrement les vues exposées par le Président du Groupe des 77 au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le débat constructif que la Deuxième Commission a consacré l'année précédente aux activités opérationnelles pour le développement a abouti à l'adoption de la résolution 47/199, qui vise à accroître l'efficacité du système de développement des Nations Unies. Les notes de stratégie nationale, les mécanismes de sélection des coordonnateurs résidents et les comités locaux sont des éléments importants à cet égard. Dans l'année qui s'est écoulée depuis l'adoption de cette résolution, toutes ses dispositions n'ont pas encore été mises en oeuvre. Or il est important de donner effet à tous les éléments sans exception de la résolution.

62. Il est encourageant que l'Administrateur du PNUD ait souligné que les nobles objectifs de l'ONU – droits de l'homme, démocratisation, protection de l'environnement, paix – ne peuvent être atteints que dans le contexte du développement et que l'Agenda pour la paix passe par l'Agenda pour le développement.

63. Le Myanmar a toujours coopéré avec les programmes et organismes des Nations Unies dans leurs activités opérationnelles pour le développement, auxquelles il attache la plus grande importance. Il leur a toujours apporté son soutien, compte tenu de ses moyens financiers, et il continuera de le faire. Bien que les ressources allouées aux activités des coopérations techniques au Myanmar pendant le cinquième cycle de programmation soient limitées, des projets en faveur des couches les plus défavorisées de la population seront exécutés pendant la période de transition, qui a commencé en juillet 1993.

64. Il est opportun de rappeler que le PNUD, qui est l'organisme chef de file de la coopération technique, est resté apolitique et que son assistance aux pays en développement est systématique et soutenue, et il est de la plus haute importance de préserver son caractère apolitique. Les activités opérationnelles de développement doivent être à l'abri de toute considération politique, qui nuirait à leur impartialité et au caractère systématique et soutenu de l'assistance fournie. C'est pourquoi le Myanmar a été quelque peu déçu par certains points du rapport du Secrétaire général sur les bureaux provisoires (A/48/146/Add.1) et il se félicite donc des précisions apportées au nom du Secrétaire général par le Secrétaire général adjoint. Le Myanmar appuie en revanche sans réserve la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, s'agissant notamment de la nécessité de garder les activités politiques à l'extérieur de la structure mise en place pour des activités opérationnelles pour le développement.

65. Mme POLLACK (Etats-Unis d'Amérique) note que l'Administrateur du PNUD a souligné, à propos de la résolution 47/199, que la discussion ne devait pas être limitée à la quantité. Dans le même ordre d'idées, à la dernière session de fond du Conseil économique et social, la délégation des Etats-Unis avait souligné l'importance qu'elle attachait à la formulation des notes de stratégie nationale comme instrument efficace de l'acheminement de l'aide au développement cohérente et efficace. Ce qui est intéressant, puisque le nombre de pays qui ont manifesté leur intérêt pour cet important instrument, c'est les possibilités réelles qu'offrent ces notes en matière de collaboration interinstitutions visant à renforcer les activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies, ainsi que l'a noté le Directeur exécutif de l'UNICEF.

(Mme Pollack, Etats-Unis)

Il faudra continuer à travailler à la qualité de ces notes et, plus encore, à la qualité de l'assistance qu'elles permettront de fournir. De même, plus que le nombre de coordonnateurs résidents venus d'autres organismes des Nations Unies, ce sont les qualités exigées des coordonnateurs résidents, conformément à la résolution 47/199, qui sont déterminantes.

66. La mise en oeuvre de la résolution a progressé plus vite pour certains de ses éléments que pour d'autres. Il ne faut pas oublier pour autant que les différents éléments de cette résolution font partie d'un tout et il importe de ne pas compromettre l'idée maîtresse de la résolution en se préoccupant de certains éléments seulement. De même, tous les principes énoncés dans cette résolution doivent guider les efforts du système de développement des Nations Unies.

67. Les efforts déployés pour renforcer les activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies doivent être guidés par la résolution 47/199 et par le processus d'examen triennal en général. Il ne faut pas que les intérêts particuliers ou des problèmes temporaires détournent la communauté internationale de ses objectifs. Le processus a certes des points faibles mais il offre un plan général qui permettra de déboucher sur un système plus coordonné et plus cohérent d'acheminement de l'aide au développement des Nations Unies, compte tenu des besoins du futur.

68. M. AWAAD (Egypte) partage les vues exprimées par le Président du Groupe des 77 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

69. Par ailleurs, il tient à souligner la nécessité d'accroître les ressources financières disponibles pour les activités opérationnelles pour le développement de manière à permettre au système des Nations Unies de jouer le rôle qui lui revient. Il faudra accorder toute l'attention voulue à cette question au moment des débats sur la revitalisation des secteurs économique et social. De plus, en tant que Président en exercice de l'OUA, le représentant de l'Egypte tient à souligner qu'il faudrait donner la priorité à l'Afrique, qui connaît des problèmes particuliers, et qu'il sera nécessaire d'intensifier l'assistance à l'Afrique dans les années 90.

70. Sur la question des bureaux provisoires, il y a lieu de se féliciter des précisions apportées par le Secrétaire général adjoint, qui a répondu à certaines des préoccupations formulées, sinon à toutes. La création de bureaux provisoires a certes été opportune dans les Etats nouvellement indépendants mais il importe que ces bureaux ne dépassent pas leur rôle et n'entreprennent pas d'activités opérationnelles. Il est souhaitable que l'Assemblée générale réaffirme son attachement aux résolutions 47/199 et 46/182.

71. Enfin, il sera nécessaire de réexaminer les résultats et les recommandations du Sommet pour les enfants et d'inscrire les conclusions dans d'autres documents internationaux concernant les femmes et les enfants.

Le débat général sur les points 94 et 154 de l'ordre du jour est clos.

La séance est levée à 12 h 15.